

A woman with curly hair, wearing a green shirt, is standing and writing in a small notebook. She is looking down at the notebook. The background is a bright, out-of-focus indoor space with a plant visible on the left.

konnecta

Politique de confidentialité et de protection des données

Politiques corporatives 2025

Table des matières

01

OBJET

02

CHAMP D'APPLICATION

03

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ACTION

04

MISE À JOUR ET RÉVISION

01

Objet

La présente Politique de confidentialité et de protection des données (ci-après dénommée « la Politique »), qui fait partie de la Politique-cadre de conformité, a pour objectif de définir et de divulguer les règles de base et générales de Konecta, groupe multinational de sociétés spécialisées dans la fourniture de services et de solutions numériques de gestion de la relation client (ci-après dénommé « Konecta », « l'Entreprise », « la Société » ou « la Compagnie »), pour la responsabilité préventive et proactive du principe de sécurité et de rendre compte, afin de garantir la confidentialité et le droit fondamental à la protection des données personnelles dont Konecta est redevable, ainsi que celles auxquelles elle a accès en tant que sous-traitant dans le cadre des services qu'elle fournit à ses clients, en garantissant, dans tous les cas, le respect scrupuleux de la législation applicable.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, auquel elle a adhéré en 2004, Konecta s'engage à respecter les principes 1 et 2, qui mettent l'accent sur le respect et la non-violation des droits de l'homme, la confidentialité et la protection des données étant considérées comme un droit humain fondamental à l'ère numérique. De même, afin de contribuer au programme défini par les Nations unies pour le développement durable, l'Entreprise a adhéré aux Objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030.



02

Champ d'application

Par conséquent, cette Politique est à respecter par tous les employés de Konecta, indépendamment du poste ou des fonctions qu'ils exercent au sein de l'organisation ou de leur situation géographique.

Sans préjudice de ce qui précède, son champ d'application peut être élargi, si cela s'avère nécessaire et possible eu égard à la nature de la relation, à toutes les personnes physiques et/ou morales liées à Konecta sur le plan commercial ou professionnel, par une relation autre que celle relevant du droit du travail : fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, et partenaires commerciaux.

Étant donné que de nombreuses sociétés de Konecta ont leur siège social en dehors de l'Union européenne, la réglementation interne sera adaptée à la réglementation propre à chaque État, tout en respectant et en garantissant les principes fondamentaux énoncés ici.



03

Principes généraux d'action

Konecta apprécie et respecte le secret des affaires, aussi bien le sien que celui de ses clients, ainsi que les droits de propriété industrielle et intellectuelle. C'est pourquoi elle considère que la confidentialité constitue un outil de gestion de sa compétitivité commerciale et qui protège les informations allant des données commerciales relatives aux clients et aux fournisseurs aux plans commerciaux et aux études ou stratégies de marché, entre autres.

Dans le constat que chacun des pays dans lesquels l'entreprise opère présente un contexte social et des besoins spécifiques, la présente Politique de confidentialité et de protection des données se conjugue sous forme de plans et d'actions conformes aux principes y énoncés et adaptés à la réalité de chacun de ces territoires.

Conformément au respect maximal de Konecta de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, les principes généraux d'action, en ce qui concerne le traitement des données, sont les suivants:

- **Licéité, loyauté et transparence** : les données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente, de sorte que la personne concernée soit informée du traitement qui sera éventuellement effectué sur ses données.
- **Limitation de la finalité** : les données à caractère personnel ne sont collectées que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.
- **Minimisation des données** : les données à caractère personnel sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont utilisées.
- **Exactitude** : les données à caractère personnel sont exactes et, si nécessaire, mises à jour. Toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées soient effacées ou rectifiées sans retard.
- **Limitation de la durée de conservation** : les données à caractère personnel sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- **Intégrité et confidentialité** : les données à caractère personnel sont traitées de manière à garantir leur sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre leur perte, leur destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées. Tout cela conformément à la législation applicable et aux dispositions des règles internes obligatoires en matière de sécurité de l'information.
- **Information** : le traitement des données à caractère personnel est transparent vis-à-vis de la personne concernée, en lui fournissant des informations compréhensibles et accessibles sur le traitement de ses données, lorsque la loi applicable l'exige. Afin de garantir un traitement loyal et transparent, la société doit informer les personnes concernées ou intéressées dont les données sont susceptibles d'être collectées des circonstances relatives au traitement conformément à la réglementation applicable.
- **Accountability /Responsabilité** : Konecta est responsable du respect des principes exigés dans la présente Politique et dans la réglementation applicable

en matière de protection des données personnelles et de confidentialité, et doit être en mesure de le démontrer si ladite réglementation l'exige.

- Transferts internationaux de données : tout traitement de données à caractère personnel soumis à la réglementation de l'Union européenne qui implique un transfert de données en dehors de l'Espace économique européen doit être effectué dans le strict respect des exigences établies par la loi applicable dans le territoire d'origine.
- Approche fondée sur les risques : lorsqu'une activité implique le traitement de données à caractère personnel susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés de la personne concernée, dans la mesure et de la manière requises par la réglementation, Konecta est tenue d'évaluer les risques et l'impact sur la protection des données à caractère personnel et la confidentialité avant de procéder au traitement.
- Droits des personnes concernées : l'Entreprise doit permettre aux personnes concernées d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition applicables dans chaque territoire, en établissant à cet effet les procédures internes nécessaires pour satisfaire, au minimum, aux exigences légales applicables dans chaque cas.

Konecta informe à tout moment les personnes concernées dans un langage clair et simple sur la manière dont leurs données sont traitées, et leur précise que toutes les données à caractère personnel sont conservées de manière confidentielle et avec la sécurité appropriée au regard de leurs caractéristiques.

Le rôle que Konecta adopte lorsqu'elle fournit des services à ses clients revêt une importance particulière : sous-traitant.

Ces principes d'action répondent aux impacts, risques et opportunités (IRO) découlant des thématiques matérielles concernées : conformité et éthique d'entreprise, gestion des fournisseurs, communication et transparence avec les parties prenantes.

Les travailleurs ainsi que les tiers qui soupçonnent ou ont connaissance d'un éventuel manquement, quel qu'il soit, à la présente Politique ou au Code d'éthique peuvent transmettre leurs informations, leurs doutes ou leurs craintes à cet égard, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, par le biais des Canaux d'information disponibles sur le site web de l'entreprise Konecta (<https://Konecta.integrityline.com>) en fonction de la nature de la situation, conformément à la procédure PG COR 26 Canaux d'information, disponible sur le même site, qui précise les différents canaux disponibles et la nature des communications qui peuvent être effectuées par leur intermédiaire.

Ce canal est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre de quiconque ayant signalé, de bonne foi, des faits susceptibles de constituer une violation de la présente Politique, et les garanties et protections prévues par la réglementation et la loi applicables seront appliquées aux auteurs de ces communications.

Les mesures disciplinaires pertinentes seront prononcées en cas de violation de la présente Politique, conformément aux règlements internes, sans préjudice des sanctions administratives ou pénales qui, le cas échéant, seraient prononcées par l'autorité compétente au motif d'une telle violation.

04

Mise à jour et révision

La Politique de confidentialité et de protection des données est révisée de façon périodique ou toutes fois que nécessaire pour l'adapter aux changements dans le modèle d'entreprise, à l'adoption de nouvelles réglementations ou aux meilleures pratiques internationales, afin d'en garantir l'efficacité et la conformité.

REMARQUE: La présente Politique a été révisée et approuvée le 16 décembre 2025 par la plus haute instance dirigeante et remplace toute version antérieure de celle-ci, le présent document étant le seul valable à compter de ladite date.

Contrôle des versions

Version	Date de révision	Révisé	Validé	Approuvé	Motif de la modification
2	22/06/2021	Conformité Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
3	19/12/2022	Conformité Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
4	16/12/2025	Conformité Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Adaptation aux exigences légales Adaptation au nouveau format et à l'image de marque